

Centre Communal d'Action Sociale

Direction des Ressources Humaines

Année 2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Entre les soussignés:

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par sa Vice-présidente, Madame Nicole CATHALA,

Et la Mairie de Castelnaudary, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MAUGARD,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

<u>Article 1</u>: <u>Objet</u>: L'agent interviendra dans le cadre du **plan alimentaire** territorial mis en place sur la ville.

<u>Article 2</u>: <u>Définition</u>: Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Castelnaudary met à la disposition de la ville de Castelnaudary un cadre territorial. Cette mise à disposition est partielle et représente l'équivalent de 15 % d'un poste à temps complet selon une modulation annuelle établie en fonction des besoins pour un total de 242 heures.

Article 3 : Durée et Modalités de renouvellement :

La mise à disposition partielle prend effet du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023. Celle-ci est renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2025.

<u>Article 4</u>: <u>Mission</u>: L'agent aura en charge l'animation, la gestion administrative et financière des actions liées au Projet Alimentaire Territorial sous la supervision du Directeur Général des Services.

<u>Article 5</u>: <u>Conditions</u>: La rémunération et la couverture de l'agent demeurent à la charge du Centre Communal d'Action Sociale. Cette mise à disposition partielle fera l'objet d'un remboursement.

Article 6: Rupture: Le Centre Communal d'Action Sociale se réserve le droit de mettre fin à tout moment à cette convention sans obligation de remplacement en cas de désaccord ou de dysfonctionnement majeur en respectant un préavis de 3 mois.

L'agent peut mettre fin à sa mise à disposition par courrier en respectant un préavis de 3 mois.

L'organisme d'accueil peut agir dans les mêmes conditions.

Article 7: L'agent s'engage à ne pas divulguer les informations et documents dont il aurait connaissance dans le respect des droits et obligations des fonctionnaires.

Fait à Castelnaudary, le

La Vice- Présidente,

Centre Communal d'Action Sociale

Nicole CATHALA

Le Maire, Mairie de Castelnaudary

Patrick MAUGARD